

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 9
de MM. Daniel Gander et Claude Gremaud (UDC)
demandant d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire
ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a, b et c) et 9
de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert**

En séance du 11 octobre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 9 de MM. D. Gander et C. Gremaud lui demandant d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a, b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert.

Résumé du postulat

Depuis de nombreuses années (dans l'attente de la construction de Fribourg Centre 2), les piétons et autres usagers qui empruntent la Route-Neuve pour se rendre aux immeubles n°7 et 9 ou qui se rendent, en sens inverse, au centre-ville depuis ces immeubles, sont confrontés à un parcours extrêmement dangereux, surtout en hiver. La circulation, dense par moment, composée de nombreux véhicules, tels que poids lourds (camions-remorque, bus TPF), met gravement en danger les divers usagers.

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager, urgemment, sur une distance d'une cinquantaine de mètres, un trottoir ou une passerelle, depuis l'immeuble n° 7a jusqu'au chemin piétonnier adjacent qui aboutit à l'esplanade Jo-Siffert.

Réponse du Conseil communal

Diagnostic de la situation

Dans le sens montant de la Route-Neuve, le cheminement piéton est ponctuellement interrompu, notamment dans le virage en épingle à la hauteur des bâtiments n° 7-9. A la sortie du virage, une bande longitudinale de 60 mètres de longueur est marquée sur la chaussée, avant de rejoindre le trottoir qui permet une continuité vers Pérolles, l'avenue de la Gare et l'esplanade Jo-Siffert.

Les habitants et usagers des bâtiments n° 7, 7a et 9 n'ont pas d'autre choix que d'utiliser cette bande longitudinale, d'autant plus qu'il n'y a pas dans ce secteur de passage piétons permettant de rejoindre de manière sécurisée le côté opposé de la rue.

Le faible gabarit de la Route-Neuve à cet endroit, soit moins de 6 mètres dans les portions les plus étroites, la présence de véhicules lourds tels que les bus de la ligne n°4 et la charge de trafic sur cet axe (3'000 à 3'500 véhicules par jour) rendent le cheminement de piétons à cet endroit peu confortable. Dans la pratique, il a été constaté qu'avec l'absence de bordure haute et la facilité d'empiéter sur le marquage, que les véhicules ne respectaient pas toujours la bande piétonne, avec pour conséquence une mise en danger potentielle des piétons.

Toutefois, ce sentiment d'insécurité ne se traduit pas par un nombre élevé d'accidents. On dénombre uniquement 1 accident concernant un piéton dans ce secteur sur la période 2006-2016 (11 années). Cela s'explique par les vitesses relativement faibles des véhicules à cet endroit à cause de la proximité du carrefour et par le sentiment d'insécurité qui pousse certainement les piétons et véhicules à être particulièrement prudents.

Mesures entreprises en 2017

En février 2017, le Service de la mobilité a procédé à la pose de "balisettes". Ces éléments de séparation ont été installés le long de la bande longitudinale. Les "balisettes" sont des éléments verticaux vissés dans la chaussée, de couleur orange comportant des éléments rétro-réfléchissant. Elles assurent une meilleure protection des piétons en dissuadant le trafic d'emprunter l'espace dédié aux piétons.



Figure 1: "balisettes" posées à la Route-Neuve

Ces éléments sont souples et une voiture peut rouler dessus sans conséquence, mais leur hauteur importante (environ 20 centimètres) et leur couleur vive dissuadent dans la pratique les automobilistes à le faire. La pose de ces "balisettes" semble avoir significativement amélioré la situation.

Parallèlement à la pose de ces éléments, une intervention a été faite auprès des usagers des places de stationnement situées le long des parcelles 7364 et 7209, afin de s'assurer que les véhicules soient stationnés de manière à ne pas empiéter sur la zone réservée aux piétons.

Planification en cours

Le secteur du haut de la Route-Neuve est concerné à court-terme par la réalisation de 3 importants projets d'aménagement. Il s'agit:

- 1) **De la réalisation du parking de liaison, dans le cadre du PAD "Gare-Sud"**. Ce projet verra la construction d'un parking de liaison entre les parkings actuels "Fribourg-Centre" et "Grand-Places" avec un nouvel accès côté Route-Neuve. Un immeuble sera également construit le long de la Route-Neuve. Dans le cadre de cette construction, un trottoir d'au minimum 1m65 de largeur sera aménagé sur toute la longueur du périmètre concerné par la bande piétonne actuelle, ce qui permettra d'assurer une liaison continue vers les bâtiments n°7, 7a et 9.

La modification du PAD "Gare-Sud" a été mise à l'enquête le 22 octobre 2016 et approuvée par la DAEC le 30 juin 2017. La demande de permis de construire du projet devrait être déposée durant l'automne 2017, avec une mise en œuvre prévue à l'horizon 2020.

- 2) **Le réaménagement du secteur de la gare**. Ce projet concerne un périmètre assez large, qui couvre notamment le carrefour Route-Neuve-Pérolles-Arsenaux-Gare. Ce carrefour sera réaménagé et la situation des piétons améliorée. La suppression du trafic automobile en direction de l'avenue de la Gare facilitera d'une manière générale les flux de mobilité à cet endroit.

Le crédit d'étude pour le réaménagement du secteur de la gare a été approuvé par le Conseil général le 3 juillet 2017, avec une réalisation et mise en œuvre prévue dans la continuité de celle du parking de liaison.

- 3) **Le réaménagement des bâtiments n°7 et 11 de la Route-Neuve** (projet "Carmel"). Ce projet prévoit la réfection / transformation du bâtiment qui se trouve dans le virage en épingle sur le haut de la Route-Neuve. L'accès à la parcelle sera amélioré et le mur du bâtiment sera reconstruit en retrait par rapport à sa situation actuelle, ce qui permettra d'offrir de l'espace supplémentaire pour la voirie. Cet espace sera utilisé pour créer une continuité piétonne dans le sens descendant de la Route-Neuve, entre le haut de la route et les escaliers qui permettent de rejoindre Pérolles et la Neuveville.

Une mise à l'enquête de ce projet a été déposée à la Commune en 2016. La réalisation devra intervenir à court terme, mais le projet doit résoudre des contraintes spatiales très complexes.

Conclusions

La problématique du cheminement pour les piétons sur le haut de la Route-Neuve est avérée et le Service de la mobilité a entrepris en 2017 des mesures légères mais toutefois efficaces pour améliorer la situation.

Les projets de réaménagements prévus, notamment la construction du parking de liaison, vont toutefois complètement reconfigurer le secteur. A cette occasion, la Ville a pris soin de s'assurer que ces réalisations futures garantiront des conditions satisfaisantes pour les piétons.

Vu l'imminence de ces réalisations, il ne paraît en revanche pas opportun aujourd'hui d'entreprendre la construction d'un trottoir, dont la réalisation prendrait plusieurs mois (procédure et construction) pour finalement devoir être intégralement détruit à court terme dans le cadre des travaux du parking de liaison, dont le démarrage est prévu pour 2018.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Le postulat n° 9 est ainsi liquidé.